

Clôture des négociations salariales 2026 avec Migros

-
- > L'augmentation salariale de Migros de 0.3 à 0.4% couvre tout juste le renchérissement actuel selon l'indice national des prix à la consommation (IPC).
 - > L'augmentation du coût de la vie, notamment de l'assurance maladie ou du loyer, continue de peser sur le pouvoir d'achat des personnes à bas salaires.
 - > La convention collective de travail (CCT) sera renégociée avec Migros en 2026.
-

30.10.2025 – Un accord a pu être trouvé entre Migros et les partenaires sociaux lors des négociations salariales pour 2026. En cette année anniversaire de Migros, les partenaires sociaux externes (la Société suisse des employés de commerce et l'Association suisse du personnel de la boucherie) auraient souhaité un « merci » significatif sous la forme d'une augmentation substantielle des salaires réels pour les collaborateurs-trices. La convention collective de travail sera renégociée l'année prochaine.

Les négociations salariales pour l'année 2026 entre Migros et les partenaires sociaux que sont la Société suisse des employés de commerce, l'Association suisse du personnel de la boucherie et la commission nationale du groupe Migros sont closes. Les partenaires sociaux sont parvenus à s'accorder avec Migros sur une fourchette d'augmentation de 0.3 à 0.4%. «Compte tenu de l'année anniversaire de Migros, nous aurions souhaité un «merci» significatif sous la forme d'une augmentation substantielle des salaires réels pour les collaborateurs-trices», constate Michel Lang, responsable du partenariat social à la Société suisse des employés de commerce. «La présente solution couvre tout juste le renchérissement actuel selon l'indice national des prix à la consommation et ne permet qu'une faible augmentation des salaires réels.»

Reconnaissance de la situation économique difficile

Les partenaires sociaux externes reconnaissent les efforts déployés par Migros pour ramener le groupe sur une voie plus calme et remédier à la perte d'image de l'année dernière. L'accord est l'expression d'une coopération éprouvée entre les partenaires sociaux. «L'accord est toutefois lié à l'attente qu'après cette période difficile et mouvementée, des ajustements salariaux soient effectués dans l'optique d'une participation durable des collaborateurs-trices au résultat de l'entreprise», explique Michel Lang. Cela sera nécessaire, car les coûts de la vie tels que les loyers et les primes d'assurance maladie ont fortement grevé les budgets des collaborateurs-trices au cours des dernières années et le feront encore davantage à l'avenir.

Négociations CCT en 2026

La convention collective de travail sera renégociée avec Migros l'année prochaine. Ce sera l'occasion de développer les conditions de travail de manière plus durable. L'objectif des partenaires sociaux reste d'augmenter les salaires de manière continue et structurelle – en particulier les salaires minimaux dans le commerce de détail. «L'année prochaine, la renégociation de la CCT avec Migros offrira une nouvelle opportunité d'améliorer continuellement les conditions de travail», confirme Michel Lang.

Contact Association suisse du personnel de la boucherie

Giusy Meschi, directrice, +44 311 64 06 | mpv@mpv.ch